Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Affiché le 05/01/2023
ID : 081-200034049-20221213-2022_105-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département du TARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CENTRE TARN

2022-105

Séance du mardi 13 décembre 2022 à 20 h 30

L'an deux mille vingt-deux, le mardi treize décembre à vingt heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Centre Tarn, convoqué le vingt trois septembre, s'est réuni à Réalmont au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Président.

Nombre de Membres

Afférents au CC : 36

En exercice : 29

Ayant pris part à la délibération : 32

Présents : Monsieur Alain BARRAU, Monsieur Serge BOURREL, Monsieur Alain HERNANDEZ, Monsieur Hervé BOULADE, Monsieur Rémy ROUQUETTE, Monsieur Claude ROQUES, Madame Sylvie BASCOUL, Monsieur Christophe MOREL, Madame Ambre SOULARD, Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Monsieur Jean-François COMBELLES, Madame Marie-Line CLUZEL, Monsieur Jean-Pierre LESCURE, Monsieur Raoul DE RUS, Madame Isabelle CALMET, Monsieur Jean-Claude MADAULE, Monsieur Frédéric GAU, Monsieur Henri VIAULES, Madame Françoise HOULES, Monsieur Pascal THIERY, Monsieur Alain BOYER, Monsieur Jean-Michel LOPEZ, Madame Sarah TRENTI, Madame Véronique MARAVAL, Monsieur Éric THIELE *(suppléant)*, Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Madame Nathalie FABRE, Monsieur Pierre CALVIGNAC, Monsieur Bernard TROUILHET.

Excusées donnant procuration : Madame Isabelle SOULET donnant procuration à Monsieur Alain BARRAU, Madame Nadège BARTHE DE LA OSA donnant procuration à Monsieur Pascal THIERY, Madame Véronique LACROIX donnant procuration à Monsieur Henri VIAULES.

Excusés : Monsieur Sylvian CALS, Madame Marie-Claude ROLLAND, Madame Virginie BOU, Madame Anna CALS.

Secrétaire de Séance : Monsieur Jean-Michel LOPEZ.

Objet de la délibération : Service « Médiathèque » - Création d'un emploi permanent à temps complet

Afin de pallier les besoins en personnel du Service « Médiathèque » Monsieur le Président propose à l'assemblée de créer, à compter du 1er janvier 2023, un emploi au grade d'Adjoint d'animation – Catégorie C – titulaire à temps complet.

Ledit emploi permanent pourra être occupé par un fonctionnaire ou de manière dérogatoire, comme le stipule l'article L. 332-8-3° du Code Général de la Fonction Publique, par un agent contractuel territorial car la Communauté de Communes regroupe moins de 15 000 habitants.

Le contrat à durée déterminée devra être d'une durée maximale de trois ans, ledit contrat étant renouvelable dans la limite maximale de six ans.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité,** décide de :
- créer un emploi permanent d'Adjoint d'animation à temps complet à compter du 1er janvier 2023,
- dire que l'agent recruté sera rémunéré sur la base de la grille indiciaire du cadre d'emplois des Adjoints d'animation territoriaux,
- dire que les crédits nécessaires seront prévus au Budget Primitif 2023,
- modifier en conséquence le tableau des effectifs.

Ainsi fait et délibéré à Réalmont, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

Le Président,
Jean-Luc CANTALOUBE

Communauté de Communes Centre Tarn

Le Secrétaire de séance,
Jean-Michel LOPEZ